

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	10
Rubrik:	Circulaire aux sections de l'Alliance suisse des samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4^o Quand deux ou plusieurs nurses s'occupent du même client, celle qui a été appelée la première doit être considérée comme la nurse en chef, les autres doivent accepter de recevoir ses indications et de lui communiquer tous les ordres reçus du médecin traitant.

Elles ne devraient jamais critiquer ses méthodes ou sa manière de les exécuter en présence du médecin ou de la famille du malade.

Quand deux ou plusieurs nurses sont

auprès d'un malade, c'est la première appelée qui est responsable et qui doit rester auprès du client lorsqu'une seule nurse devient suffisante.

5^o Pour éviter les discussions, questions et explications, si souvent embarrassantes et désagréables aux nurses, un tarif uniforme devrait être adopté par l'Association des diplômées et on devrait l'observer autant que possible, lorsque le permettent les circonstances diverses qui se rencontrent dans l'exercice du « nursing ».



Circulaire aux sections de l'Alliance suisse des samaritains

*Neuchâtel, juillet 1923.
Olten,*

Chères samaritaines,

Chers samaritains,

Nous sommes loin d'ignorer que les membres de vos sections sont souvent mis à contribution pour des œuvres diverses d'utilité publique; nous savons aussi qu'une certaine lassitude s'est manifestée à l'occasion de ventes répétées!.... Malgré cela nous croyons devoir vous signaler l'apparition d'un

Almanach de la Croix-Rouge suisse.

Édité l'an dernier déjà en langue allemande, vendu à un très grand nombre d'exemplaires par les soins des sections de samaritains de la Suisse alémanique, nous ne doutons pas que l'édition française pour 1924 ne rencontre un très bon accueil en Suisse romande aussi. Nous aimons à croire que votre section s'intéressera activement à répandre ce joli almanach qui — à tous points de vue — devrait trouver sa place dans chaque ménage.

Pour cette diffusion nécessaire, nous avons besoin de votre aide. L'éditeur est disposé à vous faire une remise de 20 % sur le prix de vente fixé à **fr. 1** par exemplaire. Il nous serait agréable de savoir sous peu le nombre d'exemplaires que vous pensez pouvoir écouler.

Le bénéfice net de l'édition française — comme de l'allemande — revient à la Croix-Rouge suisse, ce qui permettra à cette institution, qui fait tant de sacrifices en faveur des samaritains, de continuer plus facilement à nous verser les subventions qui nous sont si nécessaires.

Répondons donc la bonne semence, grâce au nouvel **Almanach de la Croix-Rouge suisse**, dans toutes les régions du pays. Jetez un coup d'œil sur l'exemplaire

qui vous est adressé à titre gracieux, persuadez-vous du réel intérêt que présente cette publication, et faites sans tarder vos commandes !

Avec nos remerciements, nous vous adressons, chers samaritains et samaritaines, un salut très fraternel.

Pour le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse:

Le sous-secrétaire romand,

D^r C. de MARVAL.

Pour l'Alliance suisse des samaritains:

Le secrétaire central,

A. RAUBER.

Adresser toutes commandes au Secrétariat central des samaritains, M. A. Rauber, Hardegg 9, à Olten.



Société militaire sanitaire suisse

Lausanne, le 8 septembre 1923.

Le Comité central aux sections.

Chers camarades,

En 1922 déjà, la Croix-Rouge suisse mettait en vente, en langue allemande seulement, un almanach qui a eu un grand succès.

Cette année cette édition a été renouvelée. Celle de 1924 vient de paraître en langue allemande et en langue française.

Nous ne saurions, en cette occurrence, rester indifférents et ne pas seconder la Croix-Rouge suisse, institution nationale qui nous soutient et nous subventionne. C'est pourquoi nous invitons instamment tous les membres de nos sections à faire l'achat dudit almanach, qui s'obtient au prix de fr. 1 pour l'édition allemande comme pour l'édition en langue française.

Les sections voudront bien s'adresser à l'éditeur: « Verlag des Schweizer Rotkreuz-Kalenders, Breitenrainstrasse, 97, Bern. »

Avec nos remerciements, nous vous présentons, chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central:

Le président,

P. DELACRAUSAZ.

Le secrétaire,

L. BRESSENEL.

